

PENALITES CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPES – PHASE 1

Codes motif employés et coûts

Messieurs et Dames

1 = Forfait général		100,00 €
2 = Forfait dans sa salle (1 ^{ère} fois)		75,00 €
3 = Forfait extérieur (1 ^{ère} fois)		40,00 €
4 = Feuille de match en retard (Non parvenue au Comité le vendredi suivant la rencontre)		40,00 €
5 = Feuille de rencontre non reçue ⁽²⁾		PE + 41,00 €
6 = Feuilles incomplètes (N° d'équipe, N° de licence, prénom ...) ⁽¹⁾ ou composition de l'équipe exempte non reçue		15,00 €
7 = Joueur non qualifié (joueur non licencié, licencié hors délai, brûlé, etc. ...)		PE + 20,00 €
8 = Mauvaise composition d'équipe		PE + 12,00 €
9 = Erreur d'inscription, présentation illisible, formulaire de résultats non conforme ⁽¹⁾		15,00 €
10= Résultats non saisis à temps sur fftt.com ⁽²⁾		20,00 €

⁽¹⁾ Pour ces motifs, la pénalité financière est partagée entre les deux associations.

⁽²⁾ Les pénalités pour ces motifs peuvent être cumulées (Art.IV.7)

DIV/Poule	JOURNEE	MOTIF	CLUB	EXPLICATION SUPPLEMENTAIRE	Décision CS
PRM/4	6	6	NEUILLY 7 ASNIERES 3	Manquent « TOTAL DES POINTS DE CHAQUE ÉQUIPE » et numéros d'équipe dans le récapitulatif des scores.	Non sanctionné
D1/1	6	3	RUEIL 11 COLOMBES 4	Forfait de Colombes 4 à l'extérieur.	40,00 €
D1/2	Rang 6(J7)		BOIS COLOMBES 3 PLESSIS ROBINSON 2	Rectification score suite abandon sur une partie	Pénalité Sportive seulement
D2/4	6	6	LA GARENNE COLOMBES 2 LEVALLOIS 14	Manque heure de rencontre.	Non sanctionné

D1 POULE 2 : BOIS COLOMBES 3 / PLESSIS ROBINSON 2

Abandon de la joueuse HOENEN Emma (Bois Colombes) lors de sa 2^e partie.

En application des articles suivants :

Article 1.22.2 du règlement départemental de l'épreuve (Article II.117 des règlements sportifs fédéraux)

Un joueur qui abandonne au cours d'une partie, quel que soit le motif, ou qui refuse de disputer une partie, ne peut en aucun cas participer aux éventuelles parties restantes (y compris les doubles), et il marque à chaque fois 0 point-partie pour son équipe pour ces parties restantes.

En conséquence :

- Les points-parties sont conservés pour la partie de l'abandon. (1-2)

- Les points-parties associés au double 1 sont à modifier : 0-2 en faveur de l'équipe du Plessis-Robinson entraînant la rectification du score final 20-20 et des points-rencontre (2-2).

Pour le calcul des performances, les échanges de points-licence pour la partie de l'abandon sont conservés, et à annuler pour la partie de simple non jouée (partie A-Y).

Pas de pénalité financière.

Précisions de la CSD : Pour les feuilles de rencontres saisies dans SPID (via www.fftt.com/monclub), une erreur d'inscription ou une information manquante ne donneront pas lieu systématiquement à une pénalité, la validation de celle-ci sera prononcée selon l'importance de l'anomalie constatée. Exemples : (non exhaustifs) L'absence de signatures, de composition des doubles, des totaux... font l'objet d'une validation systématique, les erreurs ou oubli de date, heure, lieu de rencontre... ne seront pas obligatoirement sanctionnés.

Les signatures au verso ne sont obligatoires que si une note (réserves, réclamations, cartons) y a été inscrite.

Trois informations (ou plus) manquantes ou erronées sur une même feuille, quelles que soient leur importance, entraîneront la validation du motif indiqué.

Toute feuille saisie par le département (saisie du résultat et/ou du détail de la feuille de rencontre, ou correction d'une anomalie, même mineure), donnera systématiquement lieu à validation de la pénalité associée.